

SCENARIO



LA MER MÉDITERRANÉE : UN BIEN COMMUN MONDIAL

1. Résumé

Le point de départ est une dégradation si rapide de la mer Méditerranée qu'elle suscite à l'échelle mondiale une forte réaction au niveau des sociétés, des pays comme des organisations internationales. Cette puissante réaction qui s'amorce dans les années 2030, conduit à penser que la mer Méditerranée ne peut être sauvée que si on la considère comme un bien commun mondial. Cette vision s'inscrit dans une approche plus globale de type « Une planète, un océan, une humanité », et dans un double contexte de mobilisation sur les océans et de reconnaissance de droits pour la nature. L'objectif d'une restauration exemplaire de la mer Méditerranée devient une priorité de la communauté internationale qui décide de financer un programme ambitieux de rétablissement de la qualité de cette mer, pour faire face dans l'urgence à un risque de dégradation irréversible de cet espace, hotspot de la biodiversité mondiale visité par plus de 400 millions de touristes par an. Cette mobilisation vient en complément des efforts déjà engagés dans le cadre du PAM et de la Convention de Barcelone.

Modèle réduit des enjeux planétaires, la Méditerranée, dont la mer fait l'unité, devient une sorte de site atelier pour l'apprentissage de la gestion collective d'un bien commun mondial. La mer se transforme ainsi en un vaste laboratoire d'observation et d'actions multi-échelles et constitue progressivement un puissant outil de coopération entre les sociétés, les pays riverains et le reste du monde. Il est dès lors légitime de faire percoler cette dynamique en suivant le cycle de l'eau, de l'aval vers l'amont. Le bon état de la mer, qui inclut préservation de sa biodiversité, gestion de long terme de sa productivité et réduction des polluants, exige que la durabilité parte de la mer puis remonte les fleuves. Ainsi, pour avoir une mer saine, il faut des littoraux bien aménagés et des fleuves propres.

Conséquence logique, les activités humaines, ayant un impact sur la mer, sont mieux régulées et contrôlées, tout d'abord en partant des zones côtières puis, de proche en proche, dans l'ensemble des bassins versants. Le cycle de l'hydrosphère devient un vecteur de bonne gouvernance globale, avec la mer comme réceptacle et résultante des efforts faits par les pays riverains. La mer Méditerranée, bien commun mondial, devient le symbole d'un renouveau méditerranéen, construit collectivement et avec la nature.

2. Dynamiques et acteurs

CONDITIONS D'AMORÇAGE DU SCÉNARIO

La première condition d'amorçage de ce scénario est une forte prise de conscience à l'échelle mondiale de l'importance des mers et des océans dans le fonctionnement des grands cycles écologiques, s'accompagnant d'une évolution du droit de la mer vers une extension des protections – dans un contexte où plus globalement la nature se voit de plus en plus reconnaître des droits. Portée par des scientifiques et des porte-paroles influents, l'enjeu de la protection des océans s'affirme comme majeur dans les médias et l'agenda international, et la Méditerranée est placée en tête des priorités.

Cette évolution se justifie par la dégradation très rapide de cette mer, de sa biodiversité et de ses services. L'approche de seuils d'irréversibilité, de mieux en mieux documentés par les scientifiques, déclenche une réaction de la communauté internationale mais aussi de nombreux pays riverains. Les uns et les autres se rendent compte qu'ils vont être tous perdants, sur tous les plans (notamment le tourisme), s'ils n'agissent pas vite et de concert.

Cette réaction assez brutale est nécessaire car une simple transition ne donnerait pas assez d'énergie et de justification pour des efforts importants sur au moins trois décennies.

L'implication de la communauté internationale répond aussi au constat que la situation tant économique que géopolitique des pays méditerranéens ne leur permet pas d'affronter seuls les défis auxquels ils sont confrontés et qu'ils doivent être soutenus pour pouvoir concilier protection de la mer et autres urgences politiques. Les difficultés des Méditerranéens à résoudre seuls ces problèmes sont donc une autre condition d'amorçage de ce scénario.

ACTEURS ET JEUX D'ACTEURS ASSOCIÉS

Les scientifiques jouent naturellement un rôle d'alerte fondamental. Mais pour que la réaction aux tendances constatées soit efficace, il faut que tous les acteurs se sentent progressivement concernés à l'échelle mondiale, et qu'ils se mobilisent de manière concertée : organisations internationales, dirigeants économiques, gouvernements, influenceurs de toute sorte, dont les artistes, réseaux multiples des sociétés civiles, autorités religieuses, etc. Comme les niveaux de prise de conscience et de radicalité des décisions à prendre sont disparates au début, et que les financements à mettre en place sur une première décennie sont considérables, le processus ne peut être pris en charge que par une association entre les Nations-Unies s'appuyant sur les États, et une instance représentant l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la sauvegarde de ce bien public mondial. La mise en place de ce scénario dépend de la possibilité d'inventer une forme originale de gouvernance articulant ces deux niveaux.

DIFFÉRENTES PHASES

Même si les années 2020 voient se succéder des conférences et des initiatives scientifiques qui mettent progressivement les mers et les océans parmi les priorités internationales – en relation étroite avec les problèmes climatiques – il faut attendre la fin de la décennie pour qu'une attention spécifique soit portée par un public plus large à la situation dramatique de la Méditerranée.

Tout commence – et c'est la première phase – par une période d'accélération du déclin de la qualité de la mer, se traduisant par des perturbations graves dans plusieurs des secteurs d'activités qui en dépendent. Certains écosystèmes s'effondrent suite à une conjonction de surpêche, de changements dans le milieu marin côtier et de pollution, ou encore d'une surfréquentation touristique : une eutrophisation massive des eaux côtières sur de nombreux sites entraîne des proliférations d'algues toxiques et de méduses en pleine saison touristique (en Adriatique, en mer Egée, dans les golfes de Gabès, de Naples, d'Izmir, etc.). À cette situation s'ajoutent les blocages importants dans la coopération régionale. Ces crises répétées conduisent à de fortes tensions, voire des conflits locaux, entre les pays concernés, chacun se renvoyant la responsabilité des dégradations.

Le second temps est celui de la mobilisation de toute la communauté internationale face à ces bouleversements. La rupture « génératrice » d'une transition en profondeur est la prise de conscience du caractère potentiellement catastrophique de ces évolutions – amplifiée par les



© Thierry Martinez | All rights reserved

réseaux sociaux et la publication de rapports scientifiques de plus en plus alarmants. Il s'agit d'une rupture d'autant plus forte que cette mer a été idéalisée à l'excès à des fins de publicité pour le tourisme. Il vient s'y ajouter la prise de conscience de son rôle écologique irremplaçable et de sa possible transformation radicale à l'horizon 2050. La rupture est donc à la fois cognitive, culturelle et liée au vécu quotidien avec la crainte de voir à un terme rapproché disparaître un patrimoine mondial et régional qui semblait acquis.

Sur la base de ces constats – à la fois objectifs et subjectifs – s'amorce une dynamique active de réactions à l'échelle à la fois mondiale et régionale. Mais celle-ci ne peut se concevoir sans quatre conditions initiales :

- D'abord, une organisation de la mobilisation à l'échelle mondiale sous l'impulsion conjointe des communautés scientifiques et des associations ;
- Ensuite, une évolution favorable du droit – droit de la mer et de l'environnement – et la mise en place de nouveaux instruments juridiques basés sur la reconnaissance de droits à la nature⁵⁵ et de ceux des générations futures. Évoquée dès les années 2020, l'idée est ainsi défendue au milieu des années 2030, de reconnaître la Méditerranée comme une entité juridique à part entière ;
- En troisième lieu, la création d'une structure originale de gouvernance articulant la mobilisation des sociétés civiles au niveau international, les instances de coopération régionales mises en place par les Nations Unies, et les États ou sociétés locales. Il n'y a pas de structure évidente pour la gestion d'un bien commun mondial. On peut cependant imaginer, comme c'est le cas pour les maladies infectieuses avec le Fonds Mondial par exemple, un pilotage bicéphale de cette gouvernance. Cette structure originale articulerait d'un côté les Nations Unies (le PAM et la Convention de Barcelone, avec d'autres agences onusiennes) en coopération avec d'autres institutions (UpM, États, organisations internationales type UICN) et de l'autre, une fondation qui prendrait en charge le bien commun mondial. Cette fondation, dénommée Fondation pour la Méditerranée, aurait pour prérogative la collecte et la gestion des financements provenant de différentes sources (publics, privés, mécénats, taxes, etc.), et mobiliserait sur la base du volontariat les sociétés civiles (ONG, associations, groupements économiques ou professionnels, communautés, etc.), les organisations internationales, les États et collectivités locales ;
- Enfin, la dernière condition, qui est au cœur de toutes les autres, est un investissement massif dans la connaissance scientifique et sa diffusion, pour une mer qui reste encore mal connue.

La troisième phase du scénario est celle de la mise en œuvre d'une politique de gestion en bien commun de la mer articulant les différents niveaux de gouvernance impliqués – du mondial aux territoires locaux. On peut imaginer que cela passera par une longue et ambitieuse transition vers des améliorations multiples dans tous les pays riverains et pour toutes les activités liées à la mer. Cela n'ira pas sans tâtonnements, turbulences et oppositions, ni un effort public pour amortir ou compenser les effets des initiatives engagées à toutes les échelles.

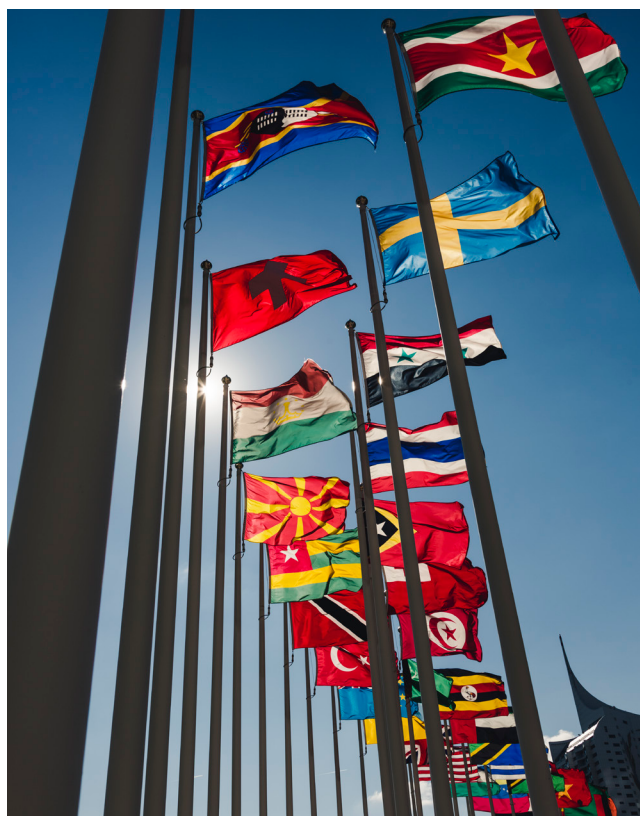
Trois avancées importantes devraient alors permettre de trouver progressivement un nouvel équilibre dans la gouvernance :

- D'abord, la stabilisation de la structure bicéphale proposée dans la phase précédente, ce qui implique la négociation des arrangements institutionnels, la structuration d'un agenda contraignant, la mobilisation de financements importants sur au moins une première décennie. En raison de la multiplicité des acteurs engagés à toutes les échelles, de l'importance des flux financiers à sécuriser, et des innovations à mettre en place pour organiser une gestion multi-échelle et en bien commun d'une mer régionale, il faudra sans doute du temps pour que la structure de gouvernance se mette en place et trouve sa pleine légitimité ;
- Ensuite, l'appui sur une dynamique scientifique forte au niveau du bassin méditerranéen. On peut, en effet, gager qu'un investissement substantiel et croissant dans les systèmes scientifiques d'observation, de mesure et de modélisation va rapidement renforcer la justification des mesures prises et surtout celle d'une extension continue des politiques de soutenabilité. Dans ce scénario plus que dans les autres, des moyens importants seront alloués à la connaissance en général, à l'éducation, à la recherche et aux technologies d'observation, notamment via l'observation participative, la création d'une flottille euro-méditerranéenne de navires océanographiques semi-hauturiers et côtiers, ou la création à partir de l'existant d'un équivalent de l'IPBES pour l'étude de la biodiversité méditerranéenne. Au fur et à mesure que la restauration remontera les fleuves puis les bassins hydrographiques situés de plus en plus en amont, des moyens au sol (stations de capteurs fixes), aériens (drones) et spatiaux (satellites) seront mis en œuvre et leurs informations intégrées dans des banques de données mises à la disposition de la communauté de tous les chercheurs. La modélisation sera généralisée pour démontrer l'intérêt économique de long terme à restaurer les services rendus par la nature, pas seulement la mer mais aussi les zones humides, les fleuves, les agroécosystèmes et les sols et, par extension, de l'ensemble des écosystèmes en amont. Tous ces résultats seront diffusés afin de renforcer l'adhésion de tous les acteurs et de valoriser leur implication, y compris dans les gestes du quotidien ;

⁵⁵ Un exemple pionnier avec la lagune d'eau salée Mar Minor, située sur la côte méditerranéenne en Murcie (Espagne) premier écosystème européen et méditerranéen à avoir obtenu le statut de personnalité juridique, en septembre 2022.

- Enfin, ni une mobilisation mondiale, ni de nouveaux financements, ni un investissement scientifique important sur la mer Méditerranée ne suffiront à concrétiser la perspective d'une gestion en bien commun de cette mer, si cette gestion n'est pas intégrée dans les politiques nationales ou locales et sa pratique adoptée et mise en œuvre par les populations localement. Le facteur essentiel de réussite de cette troisième phase est le lancement de programmes tenant compte des spécificités sous-régionales comme en mer Egée ou en mer Adriatique ou même à une échelle encore plus fine – sous bassin, estuaire, ville côtière. Cela inclut de vastes programmes d'éducation, de formation et d'information pour mobiliser les institutions de tous les pays et territoires impliqués, ainsi que le grand public et les touristes visiteurs. Des aides financières importantes s'y ajoutent aussi pour compenser les investissements réalisés ou les contraintes imposées, comme l'abandon de projets industriels, touristiques ou d'infrastructures, etc.

Dans une quatrième phase d'extension géographique, **la dynamique amorcée pour la mer se diffuse en amont. Les premiers résultats positifs obtenus pour la mer induisent la volonté de généraliser des politiques de soutenabilité dans l'ensemble des bassins versants.** C'est progressivement l'ensemble des domaines d'activités présents dans ces bassins qui sont impliqués, notamment l'agriculture, l'industrie, l'urbanisation, et les infrastructures – avec la mise en place d'une gestion en bien commun des fleuves concernés, sur le modèle des agences de bassin hydrographique.



© mauro_grigollo

Il s'agit de renverser la conception de la place de l'homme par rapport à un bien commun aussi vital que l'eau. Le consommateur se met alors au service du cycle naturel de l'eau au lieu de « se servir » en eau sans se soucier des conséquences. Si l'ensemble de cette dynamique réussit à atteindre ses objectifs, ce modèle de développement durable devrait pouvoir être extrapolé à certaines autres mers régionales en adaptant ce qui doit l'être.

3. Description du scénario

CONTEXTE EXTÉRIEUR

L'évolution du climat est alarmante avec la projection d'une augmentation de la température terrestre d'environ 2,3°C en moyenne en Méditerranée à l'horizon 2050. Les dynamiques à l'œuvre font que les événements météorologiques extrêmes se multiplient, comme des vagues de chaleur meurtrières, méga-feux, tempêtes, et cyclones. Sur la partie terrestre, l'évolution la plus préoccupante est la dégradation du bilan hydrique (pluies-évapotranspiration) et l'aggravation continue qui en résulte en termes de problèmes de sécheresse hydrologiques et agricoles. Les mers se réchauffent plus rapidement que prévu ainsi que leur acidification.

En mer Méditerranée, la biodiversité évolue avec une accélération de l'arrivée d'espèces du Sud, notamment dans les écosystèmes marins : poissons, crustacés, mollusques, plancton, algues sont souvent d'origine subtropicale (surtout de la mer Rouge et de la côte nord-est de l'Afrique).

Le contexte mondial reste tendu mais sans conflit ouvert de grande ampleur. Les principales grandes puissances se sont peu à peu partagées le monde en zones d'influence en évitant des affrontements armés. Peu à peu, les enjeux territoriaux diminuent en importance par rapport aux *soft powers* que sont les technologies de pointe, et les normes associées, l'influence culturelle et linguistique, etc.

Entre le Nord et le Sud, et à l'intérieur des pays, les inégalités se maintiennent ou s'aggravent. Cela se traduit par une augmentation des flux migratoires dont l'origine est souvent extra-méditerranéenne (Afrique sub-saharienne et centrale). Ces flux viennent déstabiliser les pays du Sud, puis du Nord de la Méditerranée. Ce phénomène de migrations croissantes, aggravées par les évolutions climatiques, est observé sur tous les continents.

Cette question est source de tensions diplomatiques, voire parfois militaires, entre les pays qui peinent à s'accorder sur des politiques communes dans une perspective de co-développement. C'est le cas également au sein de la région méditerranéenne dans laquelle les dynamiques de coopération sont affaiblies.

Il en résulte d'abord un « bricolage » de mesures destinées à éviter des conflits ouverts et des tragédies humanitaires.

Puis, devant l'ampleur des pressions, et une succession de drames à toutes les étapes des migrations (famines et violences au Sud, naufrages dans les flux maritimes de migrants...), les pays du Nord mettent en place des politiques ambitieuses de réduction des migrations à la source. Ces plans d'aide passent peu à peu du format d'interventions humanitaires d'urgence à celui de politiques structurelles d'investissement dans les domaines vitaux du développement (eau, agriculture, éducation, formation, habitat, etc.).

Les crises environnementales s'enchaînent autour du bassin. La dégradation de la Méditerranée est de plus en plus alarmante, au point qu'elle risque de devenir une mer morte. Face au risque de l'effondrement écologique de la mer et de tout l'écosystème méditerranéen, l'opinion publique internationale s'émeut, et sous la pression de cette dernière et de quelques personnalités scientifiques, une coalition formée d'ONG, d'organisations internationales, d'États, et de territoires intervient.

Si les États méditerranéens avaient déjà depuis longtemps commencé à coopérer pour sauver ce patrimoine commun inestimable, il manquait un acteur extérieur à la région capable d'élargir ces initiatives au nom d'une responsabilité de l'ensemble de la communauté mondiale. La communauté internationale déclare, avec l'assentiment des États méditerranéens, la Méditerranée « bien commun mondial ».

D'importants financements venant à la fois de sources publiques et privées, mais aussi de redevances d'usage du patrimoine marin, sont mis à disposition des gouvernements et des acteurs locaux du bassin pour réaliser leur transition et mettre tout en œuvre pour restaurer le bon état écologique de la mer et de la terre (bassins versants). La Méditerranée devient parallèlement un terrain d'expérimentation pour des dispositifs juridiques originaux de gestion en biens communs.

DÉMOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'évolution tendancielle de la démographie méditerranéenne suit une hypothèse basse avec une évolution de 520 millions d'habitants (2020) à 582 millions en 2050. Mais il faut distinguer les trois façades : sur la rive nord, la population baisse et passe de 196 à 172 millions avec deux fois plus de seniors (35 %) que de jeunes (17 %), et dans certains pays, un effondrement démographique. Sur la rive est, la population s'accroît de 18 % et atteint 146 millions avec 20 % de seniors et 26 % de jeunes. Sur la rive sud, la poussée est plus forte avec 30 % d'augmentation, soit un total de 264 millions.

La tendance dominante est celle d'une concentration croissante des populations et activités sur le littoral. L'aridification des arrières-pays et la dégradation continue des agroécosystèmes au Sud et à l'Est accélère l'exode rural en direction des villes. L'urbanisation et la concentration des populations dans les villes, notamment sur la bande côtière, conduisent dans un premier temps à une dégradation globale des conditions de vie en dehors des quartiers



© Nuture

protégés (gated communities).

Des crises locales naissent sur les littoraux les plus fragiles, les plus densément peuplés et donc, les plus artificialisés. Dans certaines zones, les tensions liées à la surconcentration touristique favorisent ces crises.

À partir de 2030, deux facteurs contribuent néanmoins à infléchir cette dynamique. La perspective d'une montée du niveau global des océans, bien que relativement limitée à ce moment, commence à produire des effets et incite peu à peu à un recul des activités humaines vers l'intérieur. On évoque ainsi la possibilité que les villes du delta du Nil, comme Alexandrie, soient directement menacées dès 2050.

Et surtout, se développe une prise de conscience beaucoup plus générale des limites, des risques et des coûts liés à la surconcentration de population – qu'elle soit permanente ou saisonnière. De marginales ou peu suivies d'effet, les préoccupations relatives à l'aménagement du territoire (dont le trait de côte), à l'aménagement du temps (notamment pour le tourisme) et au foncier deviennent centrales. En dépit de nombreuses difficultés, la nécessité d'une certaine planification à la fois écologique et foncière des espaces côtiers, intégrant la mer proche, s'impose peu à peu, y compris dans les villes du Sud. Les mesures de protection des espaces écologiques les plus fragiles sont étendues.

Parallèlement, **les sociétés civiles s'impliquent de plus en plus dans la gestion en bien commun de certains espaces urbanisés, groupes de logements, espaces verts, patrimoines remarquables, dunes, plages ou zones humides urbaines, digues ou dispositifs anti-incendie.**

Les zones côtières deviennent ainsi un terrain privilégié d'expérimentation de la gestion en bien commun par les habitants ou par les collectivités locales. Hors des régions urbaines, l'objectif de préservation d'un tiers au moins du littoral en zone protégée, étendu aux espaces marins côtiers, devient la règle.

ÉCONOMIE ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Après une période de marasme économique global et de juxtaposition de politiques nationales sans concertation minimale, ni vision de long terme, les sociétés méditerranéennes s'organisent, à partir de 2030, pour intégrer dans leurs politiques de développement l'objectif de protection de la mer qu'elles ont collectivement accepté de s'imposer. Cela suppose dans certains domaines, des transitions importantes.

Toutefois, seule une partie du tissu économique est concernée. Dans beaucoup de secteurs et de régions, les économies se situent dans le prolongement de ce qui a été amorcé dans les années 2020, avec de fortes différences selon les pays. La gestion en bien commun de la mer va naturellement apporter des contraintes et des opportunités nouvelles, mais sans nécessairement infléchir l'ensemble des dynamiques économiques.

Hors des activités liées directement ou indirectement à la mer et aux bassins versants, la principale tendance est celle d'une croissance plus modérée que dans les deux décennies 2000-2020, avec cependant une certaine intégration de l'environnement et du climat dans les anticipations des acteurs privés - au Nord comme au Sud. La nécessité de décarboner l'économie et de recarbone la biosphère, injonction devenue contrainte mondiale à partir des années 2030, pousse le monde économique à faire évoluer tous les secteurs d'activité et à réduire la dépendance aux énergies fossiles. Au Sud, devant le constat que la rente pétrolière, gazière et touristique est menacée à moyen et court termes, les gouvernements décident de diversifier leur économie, afin de réduire leur vulnérabilité.

Les États au sud de la Méditerranée développent progressivement des coopérations économiques afin de construire des secteurs économiques dynamiques et solides, capables de s'insérer dans le marché mondial. Des entreprises compétitives naissent au Sud, notamment dans le domaine de la chimie, qui profite des ressources fossiles locales qui continuent d'être utilisées pour ce type d'usages.

Cette coopération économique de plus en plus importante, nécessitant un dialogue soutenu continu, engage une détente des relations entre États auparavant piégés dans de vieux conflits latents. Ces conflits trouvent parfois des règlements diplomatiques, ce qui rassure les investisseurs

internationaux et permet le lancement de grands projets d'infrastructures. Ainsi, une voie ferrée continue finit par relier Rabat à Riyad, ce qui dope la coopération économique et les échanges Sud-Sud.

Après des scandales à répétition liés à la corruption et à l'exil fiscal pratiqués par les élites économiques, ainsi qu'une forte contestation sociale face à l'augmentation toujours plus importante des inégalités, on assiste au début des années 2030 à une taxation croissante des très hauts revenus.

La finance sort de manière beaucoup plus nette du *greenwashing* pour aller, pour des raisons de communication, vers des investissements plus efficaces en matière de durabilité, mais cette conversion à l'économie verte reste partielle. Elle évolue aussi en raison des pressions des compagnies d'assurance qui ont calculé que le modèle néolibéral des années 2000 menait à des catastrophes de plus en plus coûteuses. La finance devient ainsi en partie plus « verte » davantage par intérêt que par vertu, et acquiert une forme de reconnaissance sociétale.

Malgré des controverses des normes de plus en plus strictes, commencent par ailleurs à s'appliquer à l'échelle mondiale avec des ONG spécialisées dans le contrôle. Les multiples outils de surveillance, dans le monde numérique, comme sur le terrain, facilitent ce genre de services. Ces évolutions ne se font cependant pas toutes à la même vitesse dans tous les secteurs. Si le secteur énergétique reste à la traîne dans la décarbonation en raison de l'importance des actifs pétroliers et gaziers rémanents (*stranded assets*), certains autres secteurs (chimie, bâtiment, transport routier, ferroviaire...) progressent en matière de réduction de l'empreinte carbone, de la recyclabilité des matériaux, et de réparabilité des machines.

Au Sud et à l'Est, de nouvelles stratégies agricoles et rurales sont mises en œuvre pour permettre le renforcement de l'investissement et la mise en dynamique entrepreneuriale du tissu agricole et des territoires ruraux. Malgré ces efforts, l'insécurité alimentaire tend à s'accroître dans de nombreux pays riverains, notamment au Maghreb et au Machrek, faute de ressources en eau et/ou en terres suffisantes. La sécurité alimentaire régionale demeure, toutefois, en partie assurée par le développement des échanges avec les pays riches en eau.

UNE TRANSITION RADICALE DES ACTIVITÉS LIÉES À LA MER ET À SES BASSINS VERSANTS

Dans les années 2020 – 2030, les activités liées à la mer et à ses bassins versants se sont déjà inscrites dans ce mouvement général de verdissement progressif des économies. Mais, en conséquence de l'inscription de la mer comme bien commun mondial et sous la pression de politiques de protection de la mer de plus en plus strictes, elles vont devoir opérer une transition plus radicale.

Cette transition s'opère en deux étapes à partir du cycle de l'eau :

- Dans une première étape, toutes les technologies applicables à l'économie bleue et à la gestion du cycle de l'eau sont mobilisées pour réduire les pressions sur les écosystèmes méditerranéens. À l'instar du thon rouge sauvé dans les années 2000, un bon nombre de stocks de poissons échappent ainsi à la surpêche par des systèmes de surveillance, de mesure et de contrôle via des flottilles de drones pilotés par l'IA. Si la pêche se maintient sous 1 million de tonnes, l'aquaculture continue de progresser sous des formes plus écologiques et atteint 4 millions de tonnes. Les systèmes de surveillance, de mesure et de contrôle sont aussi utilisés pour restaurer une gestion durable des nappes renouvelables.
- Parallèlement et partout où cela est possible dans de bonnes conditions, les ressources en eau sont protégées, épurées, recyclées et les systèmes de production agricole et industriels modifiés à la fois pour permettre l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle donne climatique, et pour réduire les flux de pollution dans la mer. Protéger celle-ci implique en effet non seulement de dépolluer les fleuves ou les effluents côtiers, mais aussi de mieux utiliser l'eau disponible et d'irriguer les terres.

Le secteur du transport maritime évolue avec la généralisation des technologies de motorisation décarbonées comme l'énergie électrique d'origine renouvelable, l'hydrogène, la voile, les rotors à effet Magnus, etc. Ces innovations permettent d'afficher un tourisme de croisière « vert » même si la surfréquentation de certains sites reste encore problématique. Pour que la Méditerranée conserve sa position de première destination touristique du monde, les sites les plus visités imposent une charte de durabilité et proposent des visites virtuelles en méta vision HD pour alléger les flux touristiques (à l'exemple de Venise : 28 millions de visiteurs en 2022 ; entrée à péage et sur quotas dès 2025⁵⁶, qui pourrait être suivie par d'autres villes méditerranéennes).

En basse saison, quand il fait moins chaud, les flux touristiques nationaux et internationaux sont favorisés en déclinant de nouveaux modes de séjour : éco-agro-tourisme, partage de vie et d'activités locales (artisanat, pêche, récoltes de saison...), etc. Cela permet d'alléger la pression sur les littoraux et les îles, de répartir les flux sur toute l'année et enfin de favoriser les échanges culturels et relationnels au-delà des services marchands. Le développement de ce tourisme « vert » dynamise aussi les espaces ruraux, et contribue à réduire la fracture entre ces espaces et les villes du littoral, mieux intégrés à la mondialisation.

À partir de la fin des années 2030, l'objectif de préservation stricte de la mer et de restauration de ses capacités biologiques a une incidence beaucoup plus structurelle sur l'ensemble des activités qui ont un impact direct sur elle. Ce n'est pas seulement l'économie bleue qui est concernée - avec désormais une perspective de durabilité forte, mais l'ensemble des activités liées à la gestion de la qualité de l'eau, au traitement et au recyclage des déchets, à la substitution des plastiques, au traitement des pollutions, à la régénération des écosystèmes, etc.



⁵⁶ Avec la mise en place d'une période de test de 20 jours en 2024 et une taxe d'accès d'un montant de 5 euros.

Les normes sont sensiblement durcies à la fois dans les régions côtières et les bassins versants mais aussi pour toutes les activités ayant un impact significatif sur la mer : l'exploitation des hydrocarbures et des ressources en eau profonde, la pêche industrielle, le transport maritime non écologique, les gros navires de croisière, mais aussi l'aquaculture, les installations de désalinisation, certaines formes de tourisme, etc. Les activités possibles dans les aires marines protégées sont strictement limitées.

En conséquence, la Méditerranée devient progressivement un pôle économique incontournable dans tous ces domaines d'excellence écologique confrontés à cette transition - en tirant bénéfice des financements collectés au sein de la Fondation pour la sauvegarde de la Méditerranée. **Les îles et certaines régions côtières deviennent en même temps les laboratoires d'une économie circulaire et symbiotique** qui prend valeur d'exemple à l'échelle mondiale - et dont on constate peu à peu les co-bénéfices sociaux, y compris dans les pays du Sud.

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Les sciences et technologies, ayant un lien avec le bon état écologique de la mer, bénéficient d'un vaste « Plan Marshall » à l'échelle de la Méditerranée où elles sont développées de manière systématique. Prenant conscience que seule une coopération solide peut permettre à la recherche et développement (R&D) de la région de trouver des solutions pour sauver la mer, les trois rives de la Méditerranée se lancent dans des programmes de coopération scientifique en écologie marine. Sur un plan scientifique, cette coopération s'intègre dans la création, à partir des institutions existantes, d'un équivalent régional de l'IPBES, portant sur la connaissance des écosystèmes marins de la Méditerranée.

À un niveau plus technique, cette coopération se concentre sur les domaines les plus sensibles en matière de réduction des pollutions et de restauration écologique de la mer et des bassins versants comme :

- Les bioplastiques dégradables pour remplacer à terme tous les plastiques ;
- Certaines technologies marines : énergies renouvelables multi-usages intégrables dans le milieu marin, navires bas carbone pour la pêche comme pour le transport maritime, motorisation électrique ou à hydrogène ;
- Les systèmes d'information et de surveillance de la mer : flottes de drones, exploration et cartographie en eau profonde, capteurs autonomes ou fixés pour la reconnaissance automatique d'espèces, algorithmes pour l'élaboration de nouveaux tableaux de bord d'indicateurs sur la qualité des milieux marins, marquage et suivi généralisés des grands cétacés, applications de l'IA ;
- Les techniques d'amélioration de la qualité de l'eau et de sa gestion tout au long de son cycle : détecteurs de fuites, système de filtration, de désalinisation écologique et à basse consommation d'énergie, systèmes intelligents en réseau, recyclage des eaux usées, capteurs, gestion des eaux grises, etc.

Ces capacités de R&D requièrent un haut niveau de coopération régionale, ce qui justifie le financement de centres de recherche sur les enjeux primordiaux : numérique, technologies bleues, transition énergétique, économie circulaire, modes de production agricole économes en eau, procédés industriels en circuit fermé, etc. Dans la perspective d'une gestion en bien commun des espaces littoraux, maritimes ou fluviaux, le développement des sciences citoyennes, intégrant les habitants et les associations dans l'observation ou même la gestion de certains milieux, est largement encouragé.

Ce foisonnement local ne va pas sans problèmes de normes, de langues, de traitement des données, mais les bénéfices l'emportent largement sur les dysfonctionnements. La gouvernance mise en place pour s'assurer des progrès dans la conservation de la mer garantit la transparence, l'intégration, la synthèse et la qualité de l'ensemble des informations produites.

SOCIÉTÉS

Dans un premier temps, dans tous les pays riverains de la mer Méditerranée, les sociétés sont déboussolées tant l'accumulation des menaces sur leurs modes de vie et leur situation économique génère des sentiments anxiogènes : accélération du changement climatique, pertes de ressources et de patrimoines, atomisation des groupes sociaux malgré Internet, difficulté de discernement des informations fiables, précarisation des emplois, compétition internationale exacerbée, crises dans les services publics de nombreux pays, y compris dans l'UE, dégradation des écosystèmes, pollutions croissantes, vulnérabilité économique et financière croissante des pays du Sud encore trop dépendants d'économies de rente (phosphates, pétrole, gaz, etc.).

Cependant, au cours des années 2030, l'aggravation des tensions climatiques et écologiques, notamment sur l'eau et la mer, et l'intensification des campagnes de formations, d'éducation et de sensibilisation à ces enjeux mises en place à toutes les échelles conduisent à une prise de conscience des sociétés de l'ampleur des menaces en cours. Elles réagissent **en développant des valeurs communautaires autour du soin et de la gestion collective des biens communs.**

Cette évolution est issue d'une maturation et d'une appropriation des questions à la fois globales et locales d'environnement, et notamment de celles liées à la mer, par la majorité des sociétés méditerranéennes, alors qu'elles peinent à s'exprimer dans la sphère politique. **Une culture de la mer et des océans se diffuse progressivement dans une partie de plus en plus large des populations méditerranéennes.**

S'inscrivant dans un mouvement global de mobilisation pour la sauvegarde de la Méditerranée, les sociétés civiles locales prennent conscience de l'urgence d'agir sur les enjeux vitaux et communs sans compter sur les rouages politiques traditionnels.

Cet appel à l'action n'est bien sûr pas homogène partout en Méditerranée, et suit des temporalités différentes. Elle démarre au sud du bassin, où le changement global et l'activité des entreprises multinationales menacent les ressources communes, notamment l'eau et les littoraux d'intérêt touristique. Renouant avec une longue tradition de gestion en bien commun des ressources, notamment dans le domaine de l'eau, réémerge un vaste mouvement socio-culturel promouvant la préservation et la gestion durable des communs par les communautés locales, premières touchées par ces crises (voir Encadré 23).

La prise en charge des ressources communes est étendue à la mer, à l'économie circulaire, et à la protection des espaces côtiers ou des aires marines protégées. Cette dynamique se développe assez rapidement à l'est du bassin, ainsi que dans les Balkans. Au Nord, où les valeurs individualistes sont plus fortement ancrées, où les sociétés sont plus atomisées, et où les crises sont moins sévères, ces nouveaux modes d'organisation mettent plus de temps à s'installer. Cela prend des formes variées, en fonction des régions et des différents contextes culturels du bassin : assemblées locales, conseils communautaires, régies de quartier, jardins partagés, associations, ONG articulées avec les autorités locales, se multiplient.

La jeunesse joue là un rôle primordial car elle a pris conscience qu'elle doit s'impliquer directement pour qu'une action efficace soit menée. Une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de décision contribue à faciliter le dialogue et à renforcer la pression sur les décideurs. C'est finalement de l'implication de tous, y compris des acteurs économiques les plus concernés comme les pêcheurs, les transporteurs maritimes, les aménageurs ou les agriculteurs, que dépend le succès ou l'échec de cette transition vers une gestion en bien commun du patrimoine marin méditerranéen.

Encadré 23.

LA GESTION EN BIEN COMMUN DES RESSOURCES EN MÉDITERRANÉE : DEUX EXEMPLES DE COOPÉRATION RÉUSSIE POUR L'USAGE DE L'EAU DES NAPPES PHRÉATIQUES

Guillaume Benoit - Plan Bleu

La Junta Central De Regantes De La Mancha Oriental (JCRMO) est une association de gestion territoriale créée en 1994 à adhésion obligatoire pour tous les usagers de l'eau souterraine (1088 membres sur 112100 ha). Son action a réussi à réduire d'un quart les prélèvements en sept années grâce à la « fixation de volumes prélevables par unité de gestion hydrique ajustés annuellement en fonction des conditions hydrologiques », ainsi que par la mise en place d'un « système de contrôles et de sanctions géré automatiquement à partir de l'outil d'évaluation des surfaces irriguées et des volumes prélevés ». En cas de fraude, les préleveurs sont sanctionnés et peuvent passer devant un jury d'agriculteurs de la JCRMO, les sanctions étant modulées en fonction de la gravité de l'infraction constatée. En deçà de 30 000 m³, la sanction consiste en une obligation de réduction durant la période suivante et en une amende inférieure à 600 euros. En cas de récidive, l'amende peut s'élever de 10 000 à 1 million d'euros, voire conduire à la perte définitive de l'autorisation.

Dans le cas du groupement de développement agricole (GDA) de Bsissi en Tunisie, la réussite a reposé sur le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) et sur un leader agricole. Le CRDA, conscient du risque d'intrusion saline, a d'abord fait preuve d'une grande fermeté (interdiction de nouveaux pompages, non octroi de subventions, procès) puis d'un effort de communication exceptionnel pour trouver les solutions permettant de résoudre les conflits opposant les agriculteurs à l'administration. La participation d'une majorité d'agriculteurs entraînés par le leader local a conduit ensuite à élaborer et à approuver en assemblée générale les statuts du GDA, à fixer des quotas et à exercer un pouvoir de sanction : « tout agriculteur non-membre ou en infraction ne pouvant bénéficier de subventions ». Les agriculteurs vertueux ont pu à contrario accéder à des aides à la conversion à l'irrigation localisée ainsi qu'au crédit bancaire, grâce à la régularisation de leur situation foncière. Tous les irrigants de la zone ont fini par adhérer. Les surfaces irriguées ont été stabilisées ; les quotas et l'adoption progressive d'un assolement moins consommateur en eau ont permis de réduire les prélèvements.

GOUVERNANCE

Pour protéger la Méditerranée, les financements sont sécurisés par des taxes faibles, mais sur des assiettes larges essentiellement assises sur les usages de la mer - et les flux de touristes internationaux (plus de 400 millions de visiteurs par an - hors pandémie), via notamment le transport aérien, la fréquentation des sites, le transport maritime, etc. S'y ajoute une part des redevances liées à la pollution des bassins versants (et des amendes infligées) collectées par les agences de bassin ou des organismes équivalents.

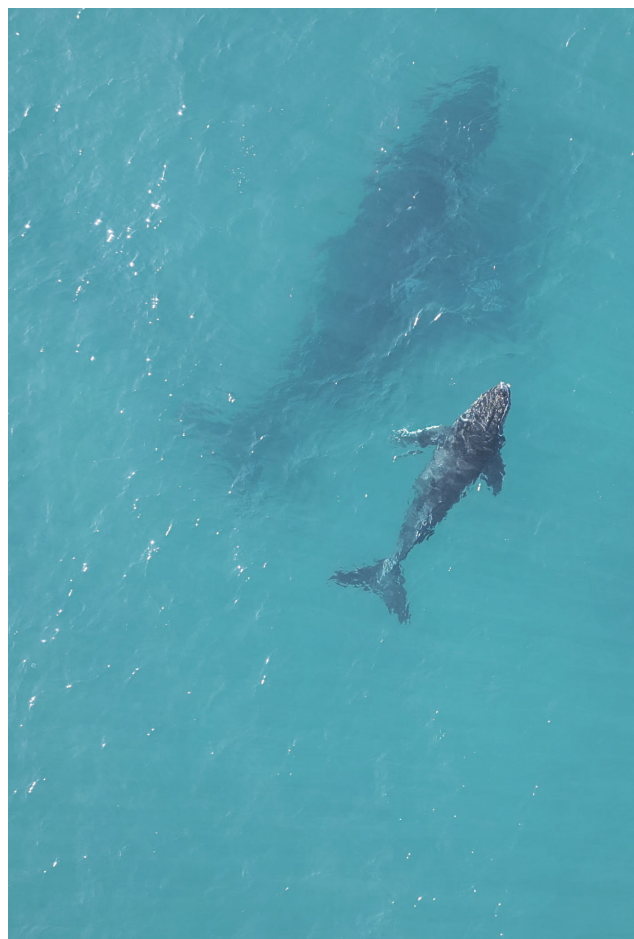
Ces flux considérables sont gérés par une structure hybride de type « Fonds mondial », travaillant en étroite collaboration avec le Plan d'Action pour la Méditerranée et les pays participant à la Convention de Barcelone, et ayant des conventions fiscales avec les États riverains. Ces ressources permettent de renforcer durablement des structures régionales déjà existantes et actives - le PAM, ses Protocoles et centres d'activités, ainsi que des réseaux d'universités et de professionnels spécialisés dans les sciences marines en Méditerranée.

Elles permettent aussi d'engager des actions nouvelles, comme par exemple le financement de points zéro d'état de l'environnement irréfutables, des réseaux de surveillance, et surtout le soutien aux actions structurelles et programmes de transitions nécessaires, avec des moyens de contrôle pérennes et bien dotés.

Ces systèmes de surveillance et de contrôle sont financés sur une assiette mondiale mais restent gérés pour l'essentiel par les structures régionales. La nouveauté est que leurs résultats sont pour partie validés par une instance scientifique internationale, et largement ouverts, en toute transparence, à la consultation par les entreprises, les associations, les États et le grand public, avec dans l'Union européenne la pleine application des principes de la Convention d'Aarhus.

À cette évolution financière de la gouvernance s'ajoutent trois autres facteurs déterminants pour le succès de ce scénario :

- D'abord, une évolution internationale du droit de la mer et des océans, allant dans le sens d'une protection accrue de la biodiversité marine et de celle des fonds marins profonds, mais aussi une reconnaissance progressive par le droit d'une personnalité juridique attribuée à certains éléments remarquables de la nature. À terme, la Méditerranée et certains fleuves se voient ainsi attribuer cette personnalité, ce qui accroît les possibilités d'intervention de la communauté internationale mais aussi des régions et sociétés riveraines. À ces nouveaux droits de la nature s'ajoute le droit des générations futures qui est reconnu et sanctionné par une Cour internationale, à l'instar des Tribunaux pénaux internationaux. La mer apparaît comme le premier bien commun à protéger et valoriser dans le cadre d'une politique de souveraineté partagée et d'implication de tous les acteurs, des sociétés, avec le soutien financier des grands bailleurs internationaux et de mécènes privés.



© Thurtell

Elle est proclamée comme bien inaliénable dans l'espace et dans le temps, ce qui entraîne la révision du concept de zone économique exclusive (ZEE). Les protocoles internationaux existants sont renforcés et les moyens de contrôle adaptés sont mis en place ;

- Cette évolution du droit est renforcée par une alliance forte entre les sociétés civiles intra ou extra méditerranéennes et les communautés scientifiques. On voit ainsi apparaître dans tous les pays riverains des systèmes d'observations polyvalents, structurés en réseaux, s'appuyant sur des ONG et les réseaux scientifiques locaux. La qualité et la crédibilité de ces réseaux fondés sur la participation citoyenne restent inégales, mais ils rendent de grands services en matière de suivi des changements de l'environnement et aussi d'alerte ;
- Enfin, un dernier facteur déterminant est constitué par la mise en place d'une gouvernance qui articule, plus étroitement encore que ce qui est fait depuis un demi-siècle, l'objectif de protection de la mer avec toutes les évolutions et politiques en amont, celles des activités maritimes, des littoraux, des îles et des bassins versants. Cela suppose une implication active des États et collectivités locales pour appliquer strictement, élargir et intégrer les politiques de protection de la mer. Réglementations, normes, incitations économiques, politiques d'aménagement du territoire sont donc progressivement étendues - en s'appuyant pour leur

mise en œuvre sur les financements mobilisés par la Fondation pour la Méditerranée, le renforcement des systèmes de contrôle et la participation active des sociétés civiles et populations locales.

La synergie des actions précédentes, avec la mer comme enjeu collectif, laisse envisager des dynamiques vertueuses, mais elle ne suffit pas. En une décennie, les résultats positifs de cette politique, mesurables en mer et sur les littoraux, justifient de chercher à généraliser ce modèle en impliquant la bande côtière, puis les bassins versants en s'appuyant sur l'importance vitale de préserver un cycle sain de l'eau. En effet, après une première phase du « plan de sauvetage » de la Méditerranée, se concentrant sur la mer proprement dite, les acteurs impliqués dans le projet décident rapidement une deuxième phase, centrée sur les bassins versants de tous les fleuves méditerranéens. Il devient évident que la restauration du bon état écologique de la mer ne se fera qu'en améliorant les sols et terres des bassins versants et la qualité de l'eau qui s'y déverse⁵⁷.

Pour ce faire, les ruraux et agriculteurs sont rémunérés pour restaurer les agroécosystèmes et les services écosystémiques associés. De lourdes amendes sont imposées aux pollueurs, et d'importants financements sont débloqués afin d'opérer la mutation des activités polluantes le long des fleuves et de leurs affluents. Des structures de gestion en bien commun de ces fleuves, comme des agences de bassin, sont généralisées et associées à celles qui gèrent la mer.

Dans un contexte marqué par le réchauffement climatique et la raréfaction généralisée des ressources en eau, la gestion globale du cycle de l'eau en quantité et en qualité devient une préoccupation centrale, avec un recyclage systématique des eaux usées, une bonne gestion des eaux grises et l'amélioration comme la répartition des systèmes de distribution afin de passer de 30 % à 10 % de pertes par fuite.

Sur la rive est du bassin, les tensions autour du contrôle des grands fleuves de la région rendent ce travail plus compliqué. Néanmoins, au fil du temps, et grâce à la médiation de pays extérieurs aux conflits, les tensions s'apaisent, et les négociations environnementales sont l'occasion de l'avènement d'une gestion plus apaisée de la ressource hydraulique. La dimension écologique n'est pas oubliée, avec des politiques de « régénération écologique des cours d'eau », de restauration des écosystèmes et de réintroduction d'espèces.

ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARIN

L'évolution du climat mondial s'accélère avec la hausse continue de la température terrestre qui atteint 2,5°C en 2050 en Méditerranée, et de celle de la mer. Cette évolution ayant été annoncée depuis longtemps, les États comme les entreprises réagissent sous de nombreuses formes :

investissements des États et des grandes entreprises dans la décarbonation de l'économie, changements radicaux par les moyens législatifs (ex. de l'interdiction de l'UE de vente des moteurs à carburant fossile à partir de 2035).

Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, ainsi qu'en Afrique sub-saharienne, des plans de coopération visent à réduire la dépendance aux combustibles fossiles, à investir dans les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydrogène), et à former toute la chaîne des compétences aux nouvelles technologies.

Mais la situation économique médiocre et les contraintes politiques ou sociales freinent la mise en place de ces actions et continuent finalement à marginaliser jusqu'à la fin des années 2030, les priorités en matière de climat.

La situation change cependant à partir des années 2030 pour deux raisons : d'abord l'aggravation de la situation écologique et ensuite la mobilisation internationale sur la mer. Les fortes perturbations que subissent les écosystèmes marins mais aussi terrestres (assèchement, érosion et salinisation des sols, crues, inondations, méga-feux, érosion des côtes, pénuries d'eau, etc.) poussent les pouvoirs publics à prendre des mesures drastiques.

De nombreux programmes sont engagés au bénéfice de la gestion durable des écosystèmes et des ressources : valorisation des services écosystémiques de la nature, agroécologie, restauration/régénération des écosystèmes, gestion fine de l'eau... Ces évolutions, compatibles avec l'objectif de protection de la mer, s'inscrivent peu à peu dans des logiques de circuit court et d'économie circulaire - recyclage des déchets, réutilisation multiple des eaux.

Les pays du Sud sont souvent en avance en matière de méthode de gestion en bien commun des ressources en eau et de variétés adaptées dans l'agriculture. Les experts européens viennent se former au Sud et les pratiques et expériences entre paysans des différentes rives se généralisent, notamment grâce à Internet.

La grande nouveauté est que la production de services écosystémiques depuis la mer, et son littoral (46 000 km de côtes en Méditerranée) jusqu'aux têtes de bassins versants, est devenue le chantier prioritaire collectif pour tous les pays riverains.

Un ensemble cohérent de règles est adopté qui part de l'acquis de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, en l'enrichissant de mesures plus ambitieuses comme l'extension des aires marines protégées à plus de 30 %, puis à 50 % de la surface maritime, et surtout en mettant les moyens de faire appliquer ces règles (surveillance, contrôle, jugement, sanctions). Des flottilles de patrouilleurs et de drones sont affectées selon des règles d'intervention communes à tous les pays. Des systèmes de mesure standardisés sont disposés sur de nombreux supports comme des bouées, des poteaux d'éoliennes marines,

⁵⁷ Voir les cartes de l'Annexe 10. Le déversement d'eaux douces d'origine fluviale en Méditerranée et de l'Annexe 11. L'écorégion méditerranéenne avec ses limites hydrographiques et bassins de drainage

et des navires de toute taille avec l'appel aux sciences participatives en mer notamment via les pêcheurs amateurs, les plaisanciers, la course au large, etc. Un centre de traitement global des données est installé à Malte en collaboration avec le REMPEC, organisme régional déjà en charge des pollutions d'origine maritime.

Cette gestion centralisée permet de disposer d'une vision globale de l'état de la mer et de renforcer la prise de conscience des urgences à traiter, comme des politiques de fond à mener. Assez vite, ces efforts se traduisent par une régénération de la biodiversité et même un enrichissement de certains écosystèmes avec l'arrivée d'espèces subtropicales via les canaux de Suez, le détroit de Gibraltar et les déballastages.

Ces nouvelles espèces ne sont pas toutes envahissantes, c'est-à-dire avec des effets délétères sur les espèces en place. Certaines deviennent même exploitables. Mais c'est surtout la meilleure gestion des pêches et la quasi-disparition des pêches illégales ou non déclarées qui permettent de conserver la pêche à un niveau stable.

Un effort de même ordre est mis en œuvre côté terre, en lien notamment avec la gestion écologique des bassins versants et des programmes massifs de dépollution des activités humaines et industrielles et des rejets qui leur sont associés dans les fleuves et sur le littoral. Progressivement, les politiques et formes de gestion en bien commun expérimentées autour ou pour la mer s'étendent à l'intérieur des différents pays ou régions. La réussite de ce processus prend valeur d'exemple pour toutes les mers régionales et, par extension, pour l'océan mondial à terme.



© Wirestock

4. Évaluation

Ce scénario part du pire pour aller vers le meilleur, et son image simplifiée serait qu'« on touche le fond pour remonter vers la surface ». Il a deux atouts en matière de vraisemblance : il est d'abord plutôt tendanciel au cours de la première décennie, ce qui fait que la situation à l'origine de la réaction est plausible à l'horizon 2030. Ensuite, il est en phase avec certaines dynamiques de changement actuelles (pressions de nombreuses ONG en faveur de la protection des mers et des océans, reconnaissance progressive des droits donnés à la nature et ceux des générations futures), avec un élargissement logique à l'échelle mondiale.

Cependant, malgré ces facteurs favorables, le scénario reste dans une large mesure faiblement probable, parce qu'il suppose de mobiliser de très nombreux acteurs à des échelles différentes, du niveau mondial au niveau local (États, entreprises, société civile, ONG, opinion publique), pour en faire un projet global fédérateur, économiquement viable et valorisant au plan sociétal. De plus, **il nécessiterait que la qualité de la mer devienne un moteur du changement dans tous les pays – ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.**

Le cercle vertueux qui en résulterait et sa dynamique en cascade est complexe à mettre en œuvre, et cette complexité le rend peu probable. Il en est de même du dispositif institutionnel ou du cadre juridique ou financier qui devrait être mis en place. Même si l'exclusion des composés soufrés et azotés dans les carburants des navires en Méditerranée, récemment obtenue, pourrait ouvrir la voie à d'autres progrès importants, par exemple dans une économie bleue vraiment durable, toutes les transformations nécessaires pour aller vers une gestion en bien commun en Méditerranée demanderaient des financements colossaux dont la disponibilité n'est absolument pas acquise, sans compter l'appui constant de tous les acteurs.

Le scénario se traduira par ailleurs par des contraintes difficilement surmontables (ex : normes, limites fortes aux prélèvements sur les ressources, etc.) et se heurtera nécessairement à la multiplicité des intérêts hostiles à tout changement structurel.

Il représente, cependant, une possible voie de sortie des difficultés ou impasses actuelles, et une utopie mobilisatrice qui offre une part de rêve, composé indispensable pour déclencher le désir d'action et la volonté de solidarité. Il ne faut pas négliger par ailleurs ses co-bénéfices importants sur des thèmes déterminants comme le fonctionnement démocratique, la gestion globale du cycle de l'eau, la réduction des déchets et l'économie circulaire ou encore l'émergence d'une économie régénérative ou symbiotique remettant le vivant et la biodiversité au centre des politiques de durabilité.